

OMPI



IPC/CE/39/6
ORIGINAL : anglais
DATE : 9 février 2007

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS
(UNION DE L'IPC)

COMITÉ D'EXPERTS

Trente-neuvième session
Genève, 26 février – 1^{er} mars 2007

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX RELATIFS
À LA BASE DE DONNÉES CENTRALE DE CLASSIFICATION

Document établi par le Secrétariat

1. L'annexe du présent document contient un document présenté par l'Office européen des brevets (OEB) contenant un rapport sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la Base de données centrale de classification (MCD).

2. *Le comité d'experts est invité à prendre note du contenu de l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

ANNEXE



Le 7 février 2007

**Procédures applicables à la MCD – Rapport de l'OEB
sur l'état d'avancement des travaux****Révision de la CIB en janvier 2007**

En janvier 2007, la première révision du niveau élevé de la CIB est entrée en vigueur. Des listes de documents ont été établies par l'OEB en novembre à l'intention des offices participant au reclassement. La plupart des offices ont envoyé leurs résultats concernant le reclassement à la MCD par le biais d'un site Web de l'OMPI.

L'OEB est parvenu à stocker dans la MCD des données de reclassement pour environ 35 000 familles de brevets pendant la première semaine de 2007. Cela représentait plus de 80% des familles concernées par le reclassement. Les données ont été immédiatement disponibles aux fins de la recherche dans EPOQUE et esp@cenet. D'autres données seront incorporées en février.

Des données de reclassement ont été reçues jusqu'à présent des pays suivants : EP, ES, HR, JP, MX, NO, RO, SE, US. Lorsqu'un stade d'achèvement suffisant aura été atteint, l'OEB publiera les résultats de la révision.

Fichier rétrospectif

En juillet 2006, un fichier rétrospectif de JP a été stocké, avec pour conséquence la création d'environ 61 millions de symboles dans la MCD. Pendant le deuxième semestre de l'année, d'autres données rétrospectives ont été stockées en provenance des pays suivants : AU, EA, LT, PT, SI et US. Des fichiers provenant de RO et MD seront stockés dans un futur proche.

La MCD contient actuellement environ 130 millions de symboles attribués pour la version 2006 de la CIB au niveau des familles de brevets, qui ont été créés par suite des opérations réalisées en relation avec les fichiers rétrospectifs. Le taux des symboles correspondant à la CIB incorporés dans la MCD se situe à 91% environ. En 2007, l'OEB continuera à traiter toutes les données de fichier rétrospectif reçues des offices.

L'OEB a aussi produit des informations sur les documents qui ne sont pas encore classés selon la CIB, de sorte qu'une stratégie puisse être élaborée par le Comité d'experts de l'Union de l'IPC en vue du classement éventuel de ces documents. Comme cela a été le cas pour la révision de la CIB, un algorithme a été établi en vue de déterminer l'office le plus approprié pour procéder au classement de chaque famille de brevets.

Un DVD complet de fichiers rétrospectifs relatifs à la CIB a été mis à disposition en août 2006. Un DVD contenant uniquement des mises à jour concernant la CIB depuis le fichier rétrospectif de 2005 a été diffusé en septembre. L'OEB a l'intention d'élaborer ces DVD de mise à jour à intervalles réguliers dans le futur.

Fichier courant

Les données concernant la version 2006 de la CIB sont actuellement ajoutées à la MCD dans le cadre du traitement des données bibliographiques courantes pour 32 offices (AU, BG, CA, CH, CN, CZ, DE, DK, EP, ES, FI, FR, GB, GR, HK, HR, JP, KR, LT, LU, MC, MD, NO, PL, RO, RU, SE, SI, SK, SU, US, WO).

La MCD contient maintenant environ neuf millions de symboles attribués pour la version 2006 de la CIB au niveau de la publication, créés par suite du traitement du fichier courant pour les publications de l'année 2006-2007.

Indication des erreurs dans la version 2006 de la CIB

L'OEB continue de chercher des solutions techniques qui permettraient aux offices de rechercher à la demande des informations erronées sur la CIB pour leurs propres documents. Dans l'intervalle, cette information est envoyée périodiquement par courrier électronique.

[Fin de l'annexe et du document]